



**MILHAC-OIE**  
**EN PÉRIGORD**

☎ 05.53.07.56.28

**FAX:** 05.53.03.74.34

**Email:** [milhac-oie@orange.fr](mailto:milhac-oie@orange.fr)

**Site:** [www.milhac-oie.fr/](http://www.milhac-oie.fr/)

Merci me renvoyer 1 exemplaire complété et signé et de téléphoner 48 heures avant votre arrivée.

## **Contrat de location d'un meublé de vacances**

*Entre les soussignés il a été convenu et arrêté ce qui suit :*

Madame Liliane CHARTROULE Le Château Roy 24330 Milhac d'Auberoche loue à :

Nom et adresse \_\_\_\_\_

Tel fixe \_\_\_\_\_

E.mail \_\_\_\_\_

Tel portable \_\_\_\_\_

un meublé à la ferme comportant les équipements suivants: Séjour, coin cuisine et chambre; réfrigérateur, plaques électriques, four, four à micro-ondes, cafetière électrique, lave-linge, télévision, table et fer à repasser, vaisselle, couvertures, et salon de jardin. Barbecue à disposition.

Le locataire souhaite disposer d'un lit de bébé OUI NON

Il est informé de l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux. ( autorisé en plein air)

Cette location est consentie pour la période du \_\_\_\_\_ 17<sup>H</sup> au \_\_\_\_\_ 9<sup>H</sup> pour un prix de \_\_\_\_\_ charges comprises

Le locataire téléphonera 48 h à l'avance pour préciser l'horaire prévisible de son arrivée.

Le locataire reconnaît que cette location est conclue pour une occupation des lieux par \_\_\_\_\_ personnes, sans animal, et que tout dégât donnera lieu à indemnisation. Il est informé que le dépôt d'un **chèque de caution de 150 €** lui sera demandé à l'arrivée, ce chèque lui sera restitué par courrier postal après vérification de la propreté des lieux et de l'absence de dégâts, dans un délai de 10 jours maximum après son départ.

Le contrat sera réputé conclu à la réception d'un acompte à l'ordre de Liliane Chartroule correspondant au minimum à:

100 Euros pour les locations inférieures à 300 Euros.

1/3 du loyer total pour les locations supérieures à 300 Euros.

Acompte reçu le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ montant: \_\_\_\_\_

**Le locataire a vérifié auprès de sa compagnie être assuré pour le risque villégiature.**

Le locataire s'engage à verser entre les mains du propriétaire le solde de la location, ainsi que la taxe de séjour de 0.99 € par jour et par personne de plus de 18 ans, après vérification de l'inventaire des objets mis à sa disposition, **soit au plus tard le lendemain de l'entrée en jouissance.**

A MILHAC LE \_\_\_\_\_

Le propriétaire:

A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

**Signature** du locataire précédée de la mention "lu et approuvé":